

Au cours de ces jeux, les équipes qui s'affrontent s'entraident. D'ailleurs, la générosité et le partage des expériences et des connaissances acquises sont des valeurs auxquelles tiennent les autochtones, les habitants du Nord et tous les Canadiens.

Je souhaite bonne chance à tous les participants et je les remercie de nous rappeler les bienfaits de notre riche diversité culturelle et de nos valeurs communes.

* * *

MME JUDY LAMARSH

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls): Monsieur le Président, en cette Semaine internationale de la femme, je tiens à évoquer ici le souvenir d'une femme formidable et d'une grande politicienne qui a ouvert la voie de la carrière politique à bien des Canadiennes.

• (1410)

Je veux, bien sûr, parler de l'honorable Judy LaMarsh, qui a été élue à la Chambre des communes comme députée de Niagara Falls, circonscription que j'ai moi-même l'honneur de représenter aujourd'hui.

C'est à Judy LaMarsh que nous devons quelques-unes des mesures législatives les plus innovatrices du gouvernement Pearson. De 1963 à 1965, elle a présidé, en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à la mise en place du Régime de pensions du Canada et à l'élaboration du régime canadien de l'assurance-maladie. Elle a aussi établi la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

Lorsque Judy LaMarsh est entrée en politique, il n'y avait pas dix femmes députées à la Chambre des communes. Aujourd'hui, j'en vois un grand nombre qui, je le sais, doivent beaucoup à des pionnières comme Judy LaMarsh.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Hedy Fry (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, pour souligner la Semaine internationale de la femme, je veux rendre hommage à deux femmes extraordinaires de ma circonscription qui ont surmonté de grandes difficultés pour réussir.

La première est Barbara Binns, une Canadienne de race noire d'origine jamaïcaine qui a consacré 20 ans de sa vie à améliorer le sort des femmes des pays en développement et à combattre le racisme au Canada.

Elle a travaillé pour le CUSO, Jeunesse Canada Monde, l'ACDI et les Nations Unies. À Vancouver, M^{me} Binns donne un cours contre le racisme au collège Langara.

Elle a récemment été choisie par OXFAM comme observateur lors des prochaines élections en Afrique du Sud et, le mois dernier, l'ACDI a reconnu son travail en lui remettant un prix.

Article 31 du Règlement

La deuxième femme à qui je rends hommage obtiendra cette année son baccalauréat en communications de l'Université Simon Fraser. Âgée de 53 ans, Faye est la mère de six enfants et, pendant 17 ans, elle a subi la violence et la cruauté psychologique et physique de son mari. Elle l'a quitté, sans argent, ce qui ne l'a pas empêchée de s'occuper de ses enfants et de réussir son exploit remarquable.

Je félicite ces deux femmes pour leur courage.

* * *

[Français]

MIL DAVIE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai participé à un événement vraiment exceptionnel, soit la fondation d'une coalition des principaux partis politiques du comté fédéral de Lévis et des comtés provinciaux de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière, en faveur de l'ensemble du plan d'affaires du chantier naval MIL Davie. Cette coalition regroupe des représentants du Parti québécois, du Parti libéral du Québec et, au niveau fédéral, du Bloc québécois bien sûr, du Parti conservateur, du Nouveau Parti démocratique et même du Parti libéral du Canada.

Les participants de cette coalition demandent au gouvernement fédéral de confirmer rapidement l'attribution du contrat de construction du traversier des Îles-de-la-Madeleine au chantier MIL Davie et de considérer, de façon prioritaire, une aide à la mise au point d'un prototype communément appelé le *Smart Ship*, afin de lui permettre de traverser la période de transition en attendant la reprise de la fabrication des bateaux commerciaux.

* * *

[Traduction]

LA GARDE DES ENFANTS

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mes préoccupations à l'égard de la nature discriminatoire de la Loi de l'impôt sur le revenu, particulièrement de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Deux habitants de Calgary, Jim et Laurie Boland, ont récemment appris d'un juge de la Cour fédérale qu'un parent qui décide de rester à la maison avec son enfant n'a pas les mêmes privilèges que celui qui paie pour faire garder le sien.

De l'aveu général, la Loi de l'impôt sur le revenu prive les Boland d'avantages égaux aux termes de la loi; cependant, comme les parents qui restent à la maison ne sont pas, selon le juge, une minorité clairement identifiable, ils ne sont pas protégés par la Charte des droits et libertés. Il faut mettre un terme à cette discrimination sanctionnée par la loi.

Les parents devraient pouvoir choisir librement la solution qui leur convient le mieux pour la garde de leurs enfants, et le gouvernement devrait éviter de privilégier un choix par rapport à l'autre.